



# Arrêté portant sur l'interdiction de la circulation des piétons autour du château en raison des travaux de sécurisation N°2026-126

Le Maire de la commune de Mison

Vu le code de la voirie routière

**VU** le code général des collectivités territoriales ;

Considérant que dans le cadre des travaux de sécurisation des remparts du Château réalisé par l'entreprise EPISUR de Saint Bonnet en Champsaur, et le risque important de chute de pierres il convient de réglementer l'accès au château,

## ARRETE :

### ARTICLE 1 :

La circulation des piétons sera interdite du 16 au 17 juin 2022 de 8 h à 12h et de 13h à 17h00 sur tous les chemins d'accès au château et autour des remparts du château en raison du risque important de chute de pierres dans le cadre des travaux de sécurisation du site.

### ARTICLE 2 :

La signalisation les panneaux et toute les mesures de sécurité seront mises en place par les services techniques de la commune en accord avec l'entreprise.

### ARTICLE 3 :

Les services de la mairie seront chargés de l'exécution du présent arrêté, qui sera affiché en mairie. Ampliation du présent arrêté sera transmis à l'entreprise, à monsieur le commandant du groupement de Gendarmerie des Alpes de Haute Provence

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Fait à Mison, le 13/06/2026

Le Maire,

Robert GAY

